

EPARTEMENT
DU LOT

République Française
COMMUNE DE GIGNAC

| | |
|--|---|
| Nombre de membres en exercice: 13 | PV de la séance du jeudi 22 mars 2018 à 20h30 |
| Présents : 12 | L'an deux mille dix-huit et le 22 mars l'assemblée régulièrement convoquée le 15 mars, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel Eugène LABROUE, Maire |
| Votants : 12 | Sont présents : Marcel Eugène LABROUE, René PEYRODES, François MOINET, Arnaud RICOU, Martine GARDIN, Joëlle CHASTANET, Georges DELPECH, Jean-Marc FAUREL, Charles LASCAR, Marie-Claude LAVAL, Jean OBERLÉ, Patricia SEGALA. Représentés : Excusés : Valérie BASTIEN Absents : Secrétaire de séance : Jean OBERLÉ |

ORDRE DU JOUR :

Intervention de Monsieur BLANC Daniel domicilié à Sireyjols concernant les compteurs LINKY.

1. Réfection de la toiture de l'Eglise de Saint-Bonnet - Modification du montant des demandes de subventions suite aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France ;
2. Adhésion au SYDED du Lot pour l'assistance à l'assainissement collectif des eaux usées ;
3. Voyage scolaire en Grande-Bretagne pour les élèves de première du Lycée Louis Vicat - Aide financière accordée à la famille domiciliée sur la commune de Gignac ;
4. Divers.

Intervention de Monsieur BLANC Daniel domicilié à Sireyjols concernant les compteurs LINKY : information portée au conseil municipal en début de séance.

1-Réfection de la toiture de l'Eglise de Saint-Bonnet - Modification du montant des demandes de subventions suite aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France

Monsieur le Maire rappelle le projet de réfection de la toiture de l'Eglise de Saint Bonnet dont le montant s'élevait à 19 317.50€ HT.

Il informe le conseil municipal que suite à notre demande de financement au titre du FAST, ce projet a recueilli un avis de principe favorable de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, sous réserve de la prescription suivante :

- La couverture sera réalisée en ardoise naturelle, irrégulière posée au clou, épaisseur 6 à 8 mm.

Il précise qu'après avoir consulté deux entreprises, en tenant compte de cette prescription, le devis de l'entreprise CARDOSO Manuel, le moins disant, s'élève à **24 915.50€ HT**.

Pour financer ce projet, il précise que le plan de financement pourrait être le suivant :

| | | |
|---|---|------------|
| *FAST 2017 (Département) | 15 % | 3 737.32 € |
| *DETR 2018 (Etat) | 25 % | 6 228.87 € |
| *Fonds de soutien à la restauration du patrimoine (CAUVALDOR) | 50 % du montant total des travaux plafonné à 5 000€ | 5 000.00 € |
| *Autofinancement | | 9 949.31 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour : 11

Contre :

Abstentions : 1

- approuve le devis de l'entreprise CARDOSO Manuel d'un montant de **24 915.50€**,

PR

- autorise Monsieur le Maire à modifier les demandes de subvention avec ce nouveau chiffrage au titre du FAST, de la DETR 2018 et du Fonds de soutien à la restauration du patrimoine,
- dit que ces travaux seront programmés dans le courant du second semestre 2018.

2-Adhésion au SYDED du Lot pour l'assistance à l'assainissement collectif des eaux usées

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SYDED dans le cadre de sa compétence « Assainissement » propose à ses adhérents des missions d'assistance à l'assainissement collectif des eaux usées.

Il rappelle que ces services sont soumis à participation comme inscrit dans le programme d'intervention.

Il ajoute que dans la mesure où elle adhère à ces missions, la commune doit également procéder à la désignation de représentants qui siègeront au sein du Collège « Assainissement » à savoir un délégué titulaire et son suppléant par tranche entamée de 2 000 abonnés soit un titulaire et un suppléant pour la commune.

Suite à cette présentation, le Maire propose à l'assemblée de débattre de l'intérêt d'adhérer au SYDED et demande aux personnes intéressées de faire acte de candidature.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Pour : 5

Contre : 2

Abstentions : 5

- décide d'adhérer au SYDED du Lot à compter du 1^{er} avril 2018 pour l'assistance à l'assainissement collectif de la commune soit l'assistance technique de base (obligatoire) pour un montant de 500€ HT annuel,
- et désigne :
 - Monsieur Georges DELPECH, comme délégué titulaire,
 - Monsieur Charles LASCAR, comme délégué suppléant.

3-Voyage scolaire en Grande-Bretagne pour les élèves de première du Lycée Louis Vicat - Aide financière accordée à la famille domiciliée sur la commune de Gignac

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'une famille sollicitant une aide financière pour un voyage scolaire en Grande Bretagne. Ce voyage a eu lieu du 17 au 22 décembre 2017 pour les élèves des classes de 1^{ère} générales et technologiques du Lycée Louis Vicat soit 43 élèves.

Il s'agissait d'un séjour linguistique et culturel de 5 jours. Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'action éducative de ce voyage.

Il précise que le coût de ce séjour s'élevait à 291€ par famille et qu'une seule élève est domiciliée sur la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 1

- décide d'accorder une aide financière à la famille domiciliée sur la commune à hauteur de 50 euros par enfant ;
- dit que cette somme sera versée directement à la famille concernée ;
- autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement.

4-Divers

4.1- Subventions aux associations au budget 2018

PR

| Subventions attribuées aux associations | Demande 2018 | Subvention retenue par le CM |
|--|---------------------|-------------------------------------|
| Asso du Rionet (contrat enfance jeunesse) | 3 500 | 3 500 |
| Ecaussystème | 3 000 | 3 000 |
| ESCG (Football) | 2 100 | 2 000 |
| Aînés Gignacois | 1 300 | 1 300 |
| CAMR | 960 | 900 |
| Lo Patrimoni | 1 500 | 1 500 |
| Multimédia | 930 | 930 |
| Multimédia subv. Except. (utilisat° site 2017) | 30 | 30 |
| APE (Ass Parents d'élèves) | 1 000 | 800 |
| Saint Hubert (Chasse) | 700 | 700 |
| Foyer Rural | 500 | 400 |
| Rider Sprinter Club | 500 | 500 |
| Coopérative scolaire Gignac | 350 | 350 |
| Les petits Loups (salon du livre) | 200 | 200 |
| Bassin des écoles (défi lecture) | 0 | 0 |
| Chambre des métiers | 80 | 80 |
| Sapeurs-pompiers | 100 | 100 |
| Ecoles qui chantent | | 0 |
| ADIL (logement) | 53 | 50 |
| Secours Populaire | 300 | 300 |
| Restaurants et relais du cœur | 100 | 300 |

| Nouvelles demandes | Demande 2018 | Subvention retenue par le CM |
|--|---------------------|-------------------------------------|
| LA COMPAGNIE DU MOULIN A PAROLES - GIGNAC | 300 | 150 |
| ASSIADPA (quatre-rtes du lot) Service de soins infirmiers à domicile - Dernière subvention attribuée 100 € en 2012 | | |
| Association périgourdine des amis des moulins | 40 | 40 |
| AAPPMA SOUILLAC Asso agréée pêche et protection aquatique | | |
| APE COLLEGE DE MARTEL | | |
| ASSOCIATION AUTOUR DE LA NATURE - MARTEL | | |
| ASSOCIATION DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE | | |
| AFM TELETHON | | |
| MUSEE DE LA RESISTANCE DE LA DEPORTATION ET DE LA LIBERATION DU LOT | | |
| JEUNES AGRICULTEURS DU LOT | | |
| PREVENTION ROUTIERE DU LOT | | |

PR

- Subvention à l'association Multi-Rencontres du Rionet relative au « contrat enfance jeunesse » d'un montant de 2997.05€ (montant de la prestation de service de la CAF et déjà versé à l'association le 02/02/2018) ainsi que 300€ (montant de la prestation de service de la MSA) soit 3 297.05€ (année 2018) :

Subvention retenue par le CM : 3297.05€ ;

- Subvention à l'association Multi-Rencontres du Rionet relative au « contrat enfance jeunesse » - avance pour 2019 (la commune recevra en contrepartie la prestation de service de la CAF d'environ 3000€ et de la MSA d'environ 300€) : (l'association demande si la commune peut faire un effort supplémentaire de 500 à 1000€ de plus que les prestations de la CAF et de la MSA) soit 3300 + 500 ou 1000€ (avance pour l'année 2019) :

Subvention retenue par le CM : 3 800€ ;

- Subvention « actions sociales » à l'association Multi-Rencontres du Rionet relative à l'organisation de la journée d'action sécurité routière pour les seniors qui a eu lieu le 20 mars 2018 à la salle des fêtes de Gignac ainsi que des ateliers « mémoire », un soutien administratif à la population : (demande de l'association) 1000€ :

Subvention retenue par le CM : 150€.

4.2- Rallye castine Terre Occitanie organisé les 4, 5 et 6 mai 2018 par l'Association sportive Automobile Castine – La Préfecture demande l'avis de la commune

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Pour : 8

Contre : 1

Abstentions : 3

- émet un avis favorable sous réserve de l'accord des propriétaires et du constat préalable de l'état des chemins et du constat après réfection par l'organisateur.

4.3-Présentation de devis :

- Devis d'Espace Emeraude pour l'acquisition d'une remorque et d'une pompe thermique pour l'arrosage : montant total HT 2 126.67€ - TTC 2 552.00€ : **non accepté par le CM ;**
- Devis de la SARL DELPECH et Fils pour la réparation du four communal de Sireyjols : montant HT 5 859 € - TTC 7 030.80 €.

4.4- Informations diverses :

- Préparation des budgets 2018 avec Madame le Percepteur (percepteur en intérim) vendredi 23 mars 2018.

Investissements 2018 :

RR

BUDGET COMMUNE - INVESTISSEMENTS 2018

| RAR Dépenses 2017 | | RAR Recettes 2017 | |
|---|-------------------|---|------------------|
| 73-Achat terrain (terrain M. et Mme SAUVEZIE) | 2 164,82 | | |
| 92-Achat matériel | 7 036,20 | | |
| 126-Enfouissement réseau électrique | 1 469,98 | | |
| 135-Terrain tennis en multijeux (SEMOTUB) | 5 500,80 | | |
| 138-Sécurité Moulin à vent (à l'extérieur- Entreprise POQUET) | 13 134,72 | 134-Réhabilitation du Moulin à vent | 2 546,69 |
| 139-Toiture Eglise de Saint-Bonnet | 23 181,00 | | |
| Total RAR Dépenses 2017 | 52 487,52 | Total RAR Recettes 2017 | 2 546,69 |
| Opérations nouvelles Dépenses | | Opérations nouvelles Recettes | |
| 91-Aménagement places espaces publics (rue Etienne de Vineirafont - 50 % HT à la charge de la commune) | 10 000,00 | | |
| 92-Achat matériel (remorque-cuve-pompe pour arrosage...) | 10 000,00 | | |
| 143-PUP Las Landes (1) (Etudes) | 2 000,00 | | |
| 119-Gros travaux divers (restauration four Sireyjols-aménagement voirie maison rouge-travaux salle de loisirs...) | 15 000,00 | | |
| 128-Bornes à incendie (Le Sireyjols/Pech Lambert, La Sotte, Lavayssière) | 10 800,00 | | |
| | | 134-Réhabilitation du Moulin à vent (Subvent° Ministère de l'intérieur : 4 000€ - La Région : 3 353,40€ (3 353,40-2 546,69 (RAR 2017))) | 4 806,71 |
| | | 137-Création parking cimetière Gignac (DETR) | 3 659,25 |
| 139-Toiture Eglise de Saint-Bonnet (nouveau chiffrage suite aux prescriptions de l'ABF) | 7 000,00 | 139-Toiture Eglise de Saint-Bonnet (nouveau chiffrage suite aux prescriptions de l'ABF) : subvention de CAUVALDOR | 5 000,00 |
| 140-Traverse du Bourg (Etudes) | 15 000,00 | | |
| 141-PUP Champ de l'Hôpital (Etudes) | 10 000,00 | | |
| 142-Four à pain - maison du meunier | 56 000,00 | 142-Four à pain - maison du meunier (Don de l'association Lo Patrimoni) L'association a déjà versé 16 758.86€ en 2017 | 29 241,14 |
| Total opérations nouvelles | 135 800,00 | Total opérations nouvelles | 42 707,10 |

BUDGET DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - INVESTISSEMENTS 2018

Amélioration énergétique de la maison rue de la Vicomté et de la maison rue Pierre Cérou (changement des radiateurs et voir pour l'isolation).

4.4- Informations diverses (suite)

- Compte-rendu de la rencontre entre le Maire et l'Association des Parents d'Elèves (APE) au sujet du devenir de l'école : dossier confié à la commission « Action sociale, Education (Ecole), Solidarité Transport » (Responsable de la commission : Mme Patricia SEGALA).
- Vote des comptes administratifs 2017 et des budgets 2018 semaine 14 : proposer une date et voir avec les disponibilités du percepteur.
- Liquidation judiciaire SNC Billy :
 - Compte-rendu de la rencontre avec les associations samedi 17 mars 2018.
- Recensement de la population : comparaison entre 2013 et 2018.
- Montant liquidé en taxe d'aménagement pour l'année 2017 : 3 680 €.
- CAUVALDOR : compte-rendu de la commission développement économique du 17/01/2018.
- Compte-rendu du conseil d'école du 08 mars 2018.

Prochaine séance du conseil municipal le lundi 09 avril 2018 à 20h00

